

La première fête mariale en Orient et en Occident, l'Avent primitif

In: Échos d'Orient, tome 22, N°130, 1923. pp. 129-152.

Citer ce document / Cite this document :

Jugie Martin. La première fête mariale en Orient et en Occident, l'Avent primitif. In: Échos d'Orient, tome 22, N°130, 1923. pp. 129-152.

doi : 10.3406/rebyz.1923.4388

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1923_num_22_130_4388

La première fête mariale en Orient et en Occident, l'Avent primitif

Dans un docte article sur la fête de l'Annonciation publié, il y aura bientôt vingt ans, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (1), Dom Cabrol conjecturait, sur de sérieux indices, l'existence, en Occident, dès le ve siècle, d'une fête ou, tout au moins, d'un souvenir de l'Annonciation, aux environs de Noël. Il précisait même davantage et assignait à la fête présumée, en se basant sur le rite ambrosien, le dimanche avant le 25 décembre. Pour l'Orient, il ne trouvait pas de témoignage certain de la fête du 25 mars, dite de *l'Évanghélismos*, avant le début du vi^e siècle; mais il émettait aussi l'hypothèse qu'une solennité de l'Annonciation devait se célébrer à Jérusalem, dès le iv^e siècle, à cause de la construction d'une basilique de l'Annonciation à Nazareth par sainte Hélène. Il signalait, pour appuyer la conjecture, une homélie de saint Proclus et une autre de Basile de Séleucie. Ces deux orateurs du v^e siècle font allusion, le second surtout, au mystère de l'Annonciation. Quant à la date de cette fête orientale primitive, Dom Cabrol ne fournissait aucune indication.

Peu de temps après la publication de l'article, c'est-à-dire en 1906, le R. P. S. Vailhé complétait et rectifiait ici même (2), pour ce qui regarde l'Orient, les conclusions du savant Bénédictin. Il faisait remarquer qu'antérieurement au vi^e siècle, c'est-à-dire vers 550, le mélode saint Romanos avait déjà une hymne, encore inédite, pour la fête de *l'Évanghélismos*. Il insistait avec raison sur ce fait que saint Proclus avait prononcé sa célèbre homélie contre Nestorius à une fête proprement mariale et bien distincte de Noël. Il signalait aussi que deux autres orateurs, en dehors de Proclus et de Basile de Séleucie, avaient, au v^e siècle, composé des discours sur l'Annonciation de la Sainte Vierge, à savoir Hésychius et Chrysippe, tous deux de Jérusalem. Et à la fausse tradition rapportée par Nicéphore Calliste attribuant à sainte Hélène la construction d'une basilique de l'Annonciation à Nazareth, il substituait une hypothèse entourée d'une grande vraisemblance historique.

(1) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, article « Annonciation (Fête de l') », t. I, col. 2241-2255.

(2) « Origines de la fête de l'Annonciation », dans les *Echos d'Orient*, t. IX (1906), p. 138-145.

Il rappelait, d'après saint Epiphane, que le comte Joseph, Juif converti de Tibériade, avait reçu l'autorisation de Constantin de construire des églises chrétiennes, en Palestine, partout où ses anciens coreligionnaires s'y étaient opposés jusque-là. Or, Nazareth était l'une des villes où les Juifs ne toléraient pas la présence des chrétiens. Mais mon docte confrère s'avancit beaucoup, quand il voulait trouver en défaut le chroniqueur Théophane affirmant que le jour où Proclus prononça son homélie était un dimanche, et il se trompait en plaçant au 25 mars la fête mariale du v^e siècle.

Il ressort, en effet, de l'homélie d'Abraham d'Éphèse sur l'Annonciation, que nous avons publiée récemment (1), que la fête du 25 mars n'est pas antérieure à l'époque de Justinien, et qu'elle a dû s'établir dans l'Église byzantine aux environs de 530-550. Abraham, qui est un témoin autorisé, puisqu'il a vécu plusieurs années en Palestine, et qu'il a occupé le siège d'Éphèse, soit après 542, soit après 553, déclare positivement qu'aucun des anciens Pères n'a prononcé de discours, le jour de l'*Évanghélismos*, c'est-à-dire le 25 mars. Parmi ces Pères, il cite nommément Proclus, et à la manière dont il s'exprime, on voit qu'il se considère lui-même comme l'un des premiers orateurs de la fête du 25 mars. Il prend même la peine d'expliquer pourquoi les anciens Pères n'ont pas adopté cette solennité. C'est, dit-il, parce qu'il n'ont pas voulu heurter de front l'esprit de routine de certains, qui s'oppose d'instinct aux innovations les plus opportunes : témoin les Palestiniens et les Arabes qui, de nos jours encore, refusent de célébrer la tête de la naissance de Jésus-Christ le 25 décembre. Noël au 25 décembre entraînait, en effet, logiquement, l'Annonciation au 25 mars. Dès la fin du iv^e siècle, la plus grande partie de l'Orient avait accepté la première fête : mais il fallut attendre un siècle et demi pour voir apparaître la seconde.

Ce fait, désormais bien établi, n'en détruit pas un autre tout aussi certain, quoique jusqu'ici peu mis en lumière, à savoir l'existence, en Orient, d'une fête mariale proprement dite, non seulement après, mais même avant le concile d'Éphèse. De cette fête nous avons trouvé des indications nouvelles qui, si nous ne nous abusons, permettent d'affirmer ce qui suit :

1^o Il a existé, en Orient, antérieurement au concile d'Éphèse, une fête de la Sainte Vierge, souvent désignée sous le nom de « Mémoire

(1) Voir nos « Homélie mariales byzantines », dans la *Patrologia Orientalis* GRAFFIN-NAU, t. XVI, fasc. III.

de sainte Marie » et ayant pour objet la maternité divine en général, et spécialement la conception virginale.

2° Cette fête a été très vraisemblablement l'unique fête mariale en Orient, jusqu'à l'époque de Justinien.

3° C'était une fête mobile, faisant partie d'une période liturgique préparatoire à la fête de Noël. Il est sûr qu'elle se célébrait un dimanche, et à peu près certain que c'était le dimanche avant Noël.

4° La même fête a existé aussi, au moins après le concile d'Éphèse, dans certaines contrées de l'Occident.

5° Parmi les autres éléments de l'Avent primitif, tant en Orient qu'en Occident, au moins à partir du concile d'Éphèse, se trouvait une fête de la conception et de la nativité de saint Jean-Baptiste, qui se célébrait le dimanche avant la fête mariale.

Aux liturgistes de profession ces conclusions paraîtront sans doute, à première vue, fort téméraires. Qu'ils ne nous condamnent qu'après nous avoir entendu ! Commençons par l'Orient, où l'on dit communément que l'Avent ne fut introduit que tardivement (1).

I

La première fête mariale et l'Avent primitif en Orient.

Qu'il y eût une fête de la Sainte Vierge en Orient, antérieurement au concile d'Éphèse, c'est ce que prouve péremptoirement la célèbre homélie de saint Proclus dont nous avons déjà parlé. Les historiens s'accordent, en effet, à nous dire que cette homélie fut prononcée dans la grande église de Constantinople, à la demande et en présence de Nestorius, au moment où commençait à s'ouvrir la controverse sur la maternité divine. Théophane précise que ce fut un dimanche de la première année du patriarcat de Nestorius, patriarcat qui commença le 10 avril 428. S'il ne se trompe pas, nous pouvons ajouter que ce fut le dimanche avant la Noël de 428, comme il ressortira de ce que nous dirons tout à l'heure. Ce qui est absolument sûr, c'est que le discours fut débité avant le concile d'Éphèse.

(1) A l'article « Avent » du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, loc. cit., col. 3225, Dom Cabrol écrit : « Quant à l'Église orientale, il semble que l'Avent n'y fut introduit qu'assez tard (sauf l'exception des nestoriens). » De son côté, Henri Kellner écrit dans son ouvrage : *L'année ecclésiastique et les fêtes des saints dans leur évolution historique* (traduction BUNO, p. 219) : « Bien que l'Église grecque n'eût pas adopté la préparation liturgique de Noël, elle observe néanmoins le jeûne à partir du VIII^e siècle. »

Il n'est pas moins certain qu'il le fut un jour de fête de la Sainte Vierge. Il ne faut point se laisser impressionner ici par le titre que porte l'homélie dans certains manuscrits : « Sur l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Proclus parle, en effet, de l'Incarnation, et l'on peut dire qu'il ne parle que de cela; mais il en parle pour mettre en relief la maternité divine de Marie, pour montrer le bien-fondé de son titre de « Théotocos », que l'entourage de Nestorius commençait à lui contester. Au lieu de s'arrêter à un titre, qui n'est pas le seul (1), qu'on lise le texte. Les premiers mots mêmes signalent une solennité de la Vierge : Παρθενική, πανήγυρις σήμερον τῆν γλώττων ἡμῶν, ἀδελφοί, πρὸς εὐφροσύνην καλεῖ (2). Et quelques lignes plus loin, nous lisons : « C'est la Vierge Marie, la sainte Théotocos, qui nous a convoqués ici en ce moment : συνεκάλεσε γὰρ ἡμᾶς νῦν ἐνταῦθα ἡ ἁγία Θεοτόκος Μαρία (3). Tillemont, dans une note, a eu bien raison d'écrire :

« Je ne crois pas qu'on puisse douter que le discours célèbre de Procle sur l'Incarnation, prononcé en présence de Nestorius, n'ait été fait en une fête de la Vierge. Le commencement « παρθενική, πανήγυρις σήμερον », est, ce me semble, très formel pour cela, et je ne crois pas qu'on y puisse donner d'autre sens. Car si on l'a quelquefois intitulé une homélie sur la *naissance* ou sur l'Incarnation de Jésus-Christ, c'est qu'on en a voulu marquer le sujet, et non le jour auquel elle a été prononcée. Ainsi, c'est une preuve qu'on célébrait alors à Constantinople une fête de la Sainte Vierge, et je ne sais si l'on trouve rien de plus ancien pour aucun honneur qu'on lui ait rendu publiquement. » (4)

Ce premier discours n'est pas le seul que saint Proclus ait prononcé le jour de « la solennité de la Vierge ». Nous possédons de lui une autre homélie au moins (5) qui fut dite en la même fête, et de l'authenticité de laquelle nous n'avons aucune raison sérieuse de douter (6). C'est proprement un éloge de la Sainte Théotocos, et comme l'on n'y voit pas d'allusion claire à Nestorius, il est probable qu'elle date aussi d'avant le concile d'Ephèse. Cette homélie vient la cinquième dans les

(1) Dans beaucoup de manuscrits, le titre de l'homélie est le suivant : « Ἐγκώμιον εἰς τὴν παναγίαν θεοτόκον Μαρίαν, Eloge de Marie, la Toute Sainte Théotocos. » De point de vue liturgique, ce titre est beaucoup plus exact que l'autre.

(2) *P. G.*, t. LXXV, col. 680.

(3) *Ibid.*, col. 681 A.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIV, Paris, 1709, p. 750.

(5) Nous disons : « une autre homélie au moins », car il en existe une troisième sur le même sujet, dont l'authenticité est contestée par quelques-uns. C'est la sixième dans la série des homélies de Proclus. *P. G.*, t. *cit.*, col. 721-758.

(6) Outre le témoignage des manuscrits, nous avons celui de saint Jean Damascène, qui attribue ce discours à Proclus.

collections patrologiques, et porte le titre général d' « Eloge de la Sainte Vierge et Théotocos Marie » (1). L'orateur développe cette idée que Marie, Mère de Dieu, est incomparablement plus élevée en dignité que les autres saints : « Rien au monde de comparable à Marie, la Mère de Dieu. » (2) C'est pourquoi aussi sa fête, ἡ παρῴσα πανήγυρις, l'emporte sur toutes les autres fêtes des saints, « sur les « mémoires » des saints, τῶν ἁγίων ἀμνημονία », comme dit Proclus.

Qu'on remarque cette expression de « mémoires » des saints. Elle insinue que la fête mariale dont il s'agit portait le titre de « Mémoire de la Sainte Vierge ». C'était la fête annuelle, la solennité, ἡ πανήγυρις, de la Mère de Dieu, l'unique fête en son honneur qui fût alors portée au cycle liturgique. De fait, ce titre de « Mémoire de la Théotocos » ou « Mémoire de sainte Marie », se rencontre dans d'autres documents. Le biographe de saint Théodose le Cénobiarque († 529), Théodore de Pétra, qui écrivait peu après la mort du Saint, peut-être en 530, raconte que son héros opéra une multiplication miraculeuse de pains pour rassasier la nombreuse foule des pèlerins accourus à l'église du monastère, le jour « de la mémoire de la Théotocos », et il dit en propres termes : « Une fois par an, suivant le cycle [liturgique], nous célébrons la mémoire de la Théotocos, κατὰ περίοδον, ἅπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ, τῆς Θεοτόκου μνήμην ἐπιτελοῦμεν. » (3) Ce texte capital a été appliqué bien à tort par certains auteurs, comme Tillemont (4), Dom Bäumer' (5), Usener (6), à la fête de l'Assomption. Celle-ci n'existait pas encore, du moins chez les catholiques. Sans nul doute, Théodore de Pétra veut parler de la solennité mariale annuelle qui se célébrait le dimanche avant Noël, et il a soin de nous dire que cette fête en l'honneur de Marie était unique, ἅπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ. Faisons remarquer que le fait qu'il raconte a dû se passer sur la fin du v^e siècle, ou dans les premières années du vi^e, et n'oublions pas que le monastère de saint Théodose se trouvait en Palestine, tout près de Jérusalem.

Ceci nous invite à interroger les orateurs jérosolymitains de l'époque. Nous en trouvons deux, Hésychius († après 451) et Chrysippe († 479). Il nous reste d'Hésychius deux homélies pour une fête de la Sainte Vierge : et il s'agit bien de celle dont nous a parlé Théodore de Pétra.

(1) P. G., *ibid.*, col. 716-721.

(2) « Οὐδὲν τοίνυν ἐν βίῳ, οἷόν ἢ Θεοτόκος Μαρίας. » *Ibid.*, col. 717 c.

(3) H. USENER, *Der heilige Theodosius*. Leipzig, 1890, p. 38.

(4) *Mémoires*, I, p. 476.

(5) *Histoire du Bréviaire*, trad. BIRON, t. I^{er}, p. 267.

(6) *Op. cit.*, p. 144.

Qu'on en juge par l'exorde de la première, qui répète une pensée déjà rencontrée dans la cinquième homélie de Proclus :

« Toute « mémoire » des justes, *πᾶσα « μνήμη » δικαίων*, est digne de toute louange, et toute solennité (*πανήγυρις*) des amis de Dieu est glorieuse. Tous, en effet, se sont distingués dans les combats pour la religion; tous ont supporté pour la vraie foi de dures épreuves; tous, pour obtenir la vraie gloire, ont couru d'enthousiasme au-devant du danger. *Mais le jour de la fête d'aujourd'hui brille d'un éclat incomparable; il est, en effet, consacré à la solennité de la Vierge, dont l'excellence est telle, qu'elle a reçu en son sein Dieu le Verbe.* » (1)

Et l'orateur commente aussitôt l'Évangile de l'Annonciation, rappelle le dogme de la chute originelle; puis, parle de la naissance de Jésus et de l'adoration des Mages: c'est bien la glorification de la maternité divine dans toute son ampleur. Il termine par une sortie contre les Juifs, dont il réfute l'incrédulité par le témoignage des anciennes prophéties sur la naissance du Messie et l'enfantement virginal.

Le thème de la seconde homélie est identique: même commentaire de la salutation angélique; même rappel du mystère de la crèche et des anciennes prophéties (2). Notons seulement une différence: le caractère marial est ici plus accentué. C'est, d'un bout à l'autre, un éloge lyrique de la Vierge, Mère de Dieu.

C'est aussi un magnifique panégyrique de la Vierge-Mère qu'a composé le prêtre Chrysippe. Lui aussi parle, et d'une manière très distincte, du mystère de l'Annonciation, des anciennes prophéties relatives à Marie et à l'Incarnation du Verbe, du mystère de la crèche. Le contenu de l'homélie répond bien au titre général qu'elle porte dans l'unique manuscrit où nous l'avons trouvée: « Sur sainte Marie, la Mère de Dieu » (3). Le début présente un intérêt tout particulier au point de vue liturgique, qui est celui dont nous nous occupons:

« La Tige toujours verdoyante de Jessé qui a porté la Vie à tout le genre humain, a droit, certes, en tout temps, à nos félicitations, à notre admiration et à nos louanges: *mais le temps présent est tout particuliè-*

(1) « Η δὲ πᾶσα οὖν μνήμη τῶν δικαίων ὑπερέδοξος. Ἡ ἀρετὴ τῶν πανήγυρις. » P. G., t. XCIII, col. 1453 A.

(2) P. G., *ibid.*, col. 1456-1468.

(3) Publiée d'abord en traduction latine seulement, dans la *Magna Bibliotheca veterum Patrum* de Cologne, 1618, t. III, p. II, p. 711 sq., elle fut éditée en grec et en latin par Fronton Le Duc, dans son *Auctarium*, t. II, p. 424 sq. Elle devait figurer dans le tome CLXII de la *Patrologie gréco-latine* de Migne. Nous en préparons la réédition pour la *Patrologia Orientalis* de M^{re} Graffin. L'unique manuscrit où nous l'avons trouvée est le cod. 1173 du fonds grec de la Bibliothèque Nationale de Paris, qui est du XI^e siècle.

rement désigné pour la chanter. C'est, en effet, en ce temps de l'année qu'en beaucoup d'endroits on célèbre solennellement cette fête, vu que c'est en ce temps que s'est accompli un mystère qui échappe à l'intelligence du commun des hommes. » (1)

Quel est ce temps, pendant lequel en beaucoup d'endroits, *πολλὰ χωρῶν*, on célèbre la fête de la Théotocos, et quel est le mystère sublime qui s'est accompli en ce temps? Nous devinons par le contexte, et il apparaîtra plus clairement tout à l'heure, qu'il s'agit du temps de Noël — nous dirions aujourd'hui de l'Avent — et du mystère de l'Incarnation et de la naissance du Verbe.

De la Palestine proprement dite montons un peu plus haut : à Bostra, dans le Hauran; à Antioche, en Syrie. On possédait depuis longtemps de mauvaises traductions latines de deux homélies d'Antipater, évêque de Bostra, mort vers 458, quand le P. Ballerini eut l'heureuse inspiration d'en rechercher et d'en publier le texte original dans le tome II de sa *Sylloge monumentorum* relatifs à l'Immaculée Conception (2). Les liturgistes paraissent avoir négligé ces deux pièces. Elles renferment cependant des indications capitales sur la question qui nous occupe. La première porte le titre suivant, qui est assez curieux : « Sur saint Jean-Baptiste et le silence de Zacharie, et sur la salutation de la Toute-Sainte Théotocos. » (3) A ce titre il ne faut pas ajouter grande importance. Il s'agit, en effet, d'un discours en l'honneur du saint Précurseur, prononcé le jour de sa fête (4) ou de sa « mémoire ». L'orateur parle successivement de l'annonce de la naissance de Jean faite par l'ange Gabriel à Zacharie, de l'annonce de la conception virginale, du mystère de la Visitation; enfin, mais très brièvement, de la naissance même du Précurseur. Il insiste surtout sur la conception de Jean et sur son tressaillement prophétique, le jour de la Visitation. On voit, par tout ce qu'il dit, que la solennité a pour but d'annoncer les fêtes suivantes, à savoir la fête de la Maternité divine, puis la Nativité de Notre-Seigneur. S'il ne parle pas explicitement de cette dernière, il déclare positivement que la fête de saint Jean-Baptiste précède d'une semaine

(1) « Τὴν ἀειθαλῆ ῥάβδον Ἰησοῦ, τὴν δὴ τῷ ἀνθρώπῳ γενεὴν καρποφορήσασαν τὴν ζωὴν, ἐν παντὶ μὲν πρέπει χρόνῳ μακροῦν, βραχυῶν, ἀνευρηθῆναι ἑξαιρέτως δὲ τις τῶν ὑμνοῦντων εἰς αὐτὴν ὁ παρῶν καιρὸς. Ἐν γὰρ δὴ τούτῳ καὶ πόλλ' αὐτὴ διαπραγμῆς ἐπιτελεῖται πανήγυρις, πάντως ἐπειδὴ πῆρ' αὐτῆς τι κατὰ τοῦτο μυστήριον τῶν πολλῶν διακρυβόντων τὴν αἴσθησιν. » (Cod. 1173, fol. 16 v^o.)

(2) Ces deux homélies sont reproduites dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. LXXXV, col. 1763-1792.

(3) Εἰς τὸν ἅγιον Ἰωάννην τὸν βαπτιστὴν καὶ εἰς τὴν σίγην Ζαχαρίου καὶ εἰς τὸν ἀσπασμὸν τῆς παναγίας Θεοτόκου.

(4) « τοιαῦτα τῆς παρούσης πανηγύρεως τὰ μυστήρια. » *P. G.*, loc. cit., col. 1765 B.

la fête de la Sainte Vierge, et que toutes les deux se célèbrent le dimanche (1).

Nous disons : « la fête de la Sainte Vierge », bien qu'Antipater ne lui donne pas expressément ce titre dans sa seconde homélie. Celle-ci est proprement un commentaire de l'Évangile de l'Annonciation et de celui de la Visitation, y compris le *Magnificat*. On n'y trouve aucune allusion directe au mystère même de la Nativité (2). Cela n'empêche pas que le caractère marial du morceau ne soit très accentué. Il semble qu'à Bostra, la fête de ce dimanche qui précédait la naissance du Sauveur portait spécialement sur le mystère de l'Annonciation et celui de la Visitation. Marie y tenait bien la première place, mais tout était ordonné au mystère de la Nativité. Au début de l'homélie, Antipater nous dit : « Jean est pour le Christ, et non le Christ pour Jean. » (3) On peut dire aussi, en lisant son discours : « Marie est pour Jésus. »

L'évêque de Bostra nous apprend donc que de son temps il existait deux fêtes se suivant l'une l'autre à une semaine de distance, à savoir la fête de saint Jean-Baptiste et celle de Marie, et que c'étaient des fêtes mobiles se célébrant le dimanche. Nous avons affirmé, sans le prouver péremptoirement, qu'elles préparaient à la fête de la Nativité du Sauveur. La preuve viendra tout à l'heure. Remarquons, pour l'instant, que le témoignage d'Antipater sur l'existence d'une fête de la conception et de la naissance de saint Jean-Baptiste n'est pas isolé. Les deux orateurs hiérosolymitains dont nous avons parlé tout à l'heure, Hésy-

(1) Antipater dit, au début de l'homélie sur la Sainte Vierge : « *Dimanche dernier, nous avons expliqué l'Évangile qui regarde le Précurseur : aujourd'hui le Précurseur nous conduit à Celui qu'il a annoncé. Si la naissance (γέννησις = à la fois la conception et l'enfantement) du Précurseur nous a réjouis, la naissance (γέννησις = spécialement, d'après le contexte, « la conception ») du Sauveur commun doit nous réjouir davantage... C'est le même archange qui est envoyé pour annoncer la naissance de Jean et la conception du Sauveur, προσέδραμεν ἐν τῇ προτέρᾳ Κυριακῇ ἡ ἐγγήνησις ἢ περὶ τοῦ Προδρόμου ἄγει δὲ νῦν ἡμᾶς ὁ Προδρόμος εἰς τὸν κηρυττόμενον. Εἰ δὲ εὐεργάνῃ ἡ γέννησις τοῦ Προδρόμου, εὐεργανάτω πλέον ἡμᾶς ἡ γέννησις τοῦ κοινῶς Σωτῆρος... Ὁ γὰρ αὐτὸς ἀρχάγγελος διακονεῖ, καὶ Ἰωάννου γεννωμένου καὶ τοῦ Σωτῆρος σύλλαμβανομένου. » Dans le discours sur saint Jean-Baptiste, au moment de parler du message de l'archange Gabriel à Marie, l'orateur s'était excusé d'empiéter sur la fête prochaine, en disant que cela était nécessaire pour suivre l'ordre des événements et arriver à la naissance de Jean : « Καὶ αὕτη μὲν, ὡς ἂν εἴποι τις, τῆς τοῦ Προδρόμου συλλήψεως ἢ ἀρχῆς οὗ τὸν τόκον κηρυττόμενον ἐθέλοντας, ἀνάγκη πᾶσα τῆς γείτονος ἑορτῆς ἐπιμνησθῆραι. » *Homilia in S. Ioannem Baptistam*, col. 1772 B.*

(2) Nous disons « la Nativité » et non « Noël » ; car, au témoignage d'Abraham d'Ephèse, les Eglises d'Arabie célébraient encore de son temps la naissance du Sauveur le 6 janvier, et non le 25 décembre. Il semble pourtant y avoir eu une tentative de Juvénal de Jérusalem d'introduire dans son patriarcat la fête du 25 décembre ; mais cette tentative ne réussit pas. Cf. S. VAILLÉ, « Introduction de la fête de Noël à Jérusalem » dans les *Echos d'Orient*, VIII, 212-218.

(3) « Καὶ διὰ Χριστὸν Ἰωάννης ὁ δὲ Χριστὸς οὐ διὰ Ἰωάννην, ἀλλὰ διὰ τὸν Πατέρα. » Col. 1777 A.

chius et Chrysippe, nous ont laissé chacun une homélie pour cette fête. Celle d'Hésychius est encore inédite, mais elle est signalée par Montfaucon dans sa *Bibliotheca coisliana* (1). Quant à celle de Chrysippe, nous en possédons une traduction latine, d'ailleurs incomplète, dans le tome VII de la *Bibliotheca concionatoria* de Combefis (2). C'est un éloge complet du Précurseur, depuis l'annonce de sa naissance à son père Zacharie, jusqu'à sa mort. C'est bien le discours qui convient pour le jour de la « mémoire » du Saint.

En 1897, Antoine Baumstark, dans un article donné à la *Roemische Quartalschrift* (3), essayait de reconstituer l'année liturgique de l'Église d'Antioche, en se basant sur la collection des homélies *cathédrales*, ὁμολογία ἐπιθρόνων, de Sévère d'Antioche, prononcées de 512 à 518. Il trouva deux homélies, la XIV^e et la LXVII^e de la série, pour la « Mémoire de la Sainte Théotocos et toujours Vierge Marie, μνήμη τῆς ἁγίας Θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας ». Ce jour-là, la station était à l'église Sainte-Marie. De la LXVII^e homélie le cardinal Mai a publié une bonne traduction latine (4). Sévère y parle, en effet, à deux reprises, de la *Commemoratio Deiparae Virginis* (5), et tout son discours est un éloge de la maternité divine de Marie, avec une digression assez longue sur la controverse julianiste relative à l'incorruptibilité du corps du Christ. Baumstark a conjecturé que la « Mémoire de la Sainte Théotocos » se rattachait à la fête de l'Épiphanie (τῆς ἁγίας φῶτος, le 6 janvier); et de là, il a conclu que la « μνήμη τῆς ἁγίας Μαρίας » était antérieure à l'introduction de la fête du 25 décembre à Antioche, c'est-à-dire avant 375 (6). Sans nier la conclusion, nous ne saurions accepter le fondement sur lequel le savant Allemand l'appuie. Lui-même remarque que les lectionnaires et calendriers jacobites postérieurs rattachent la « Mémoire de sainte Marie » à la fête du 25 décembre. Il ajoute (p. 52), qu'au début du VI^e siècle, il n'y avait, à Antioche, que deux dimanches de l'Avent. S'il dit vrai, nul doute qu'il s'agisse des deux dimanches dont nous avons parlé Antipater de Bostra. C'est au dernier qu'il faut placer la « Mémoire de la Théotocos ».

Pour éclairer ces conclusions, il y a grand intérêt à consulter les

(1) *Bibliotheca Coisliana*, p. 196.

(2) *Bibliotheca concionatoria*, t. III, p. 803-808 : *Laudatio sancti Ioannis Baptistae*.

(3) *Das Kirchenjahr in Antiocheia zwischen 512 et 518. Roemische Quartalschrift*, 1897, p. 31-66.

(4) *Spicilegium Romanum*, t. X, p. I, p. 212-220.

(5) *Videtur Deiparae Virginis commemoratio cor meum luce perfundere... Debet Virginis commemoratio animos nostros excitare*, p. 215, 219.

(6) *Art. cit.*, p. 55-56.

calendriers actuels des nestoriens et des jacobites syriens. Les liturgistes n'ont pas manqué de signaler, à propos de l'Avent et de la fête de l'Annonciation, que les nestoriens avaient quatre dimanches de l'Avent, qu'ils appellent du nom significatif de l'Annonciation, *Soubara*. Rien ne prouve que cette organisation soit primitive, attendu qu'elle nous est donnée comme dérivant du calendrier de Jésumab d'Adiabène (650-660) (1). Bien plus intéressante pour nous est la confrontation avec le calendrier jacobite d'Antioche, dont on ne parle pas. L'Avent, et aussi l'année liturgique, commencent au dimanche le plus proche du 1^{er} novembre, et l'on compte jusqu'à Noël huit dimanches ainsi disposés :

Premier dimanche : *Dédicace de l'église*.

Second dimanche : *Octave de la Dédicace*.

Troisième dimanche : *Annonciation faite à Zacharie, père de saint Jean-Baptiste*.

Quatrième dimanche : *Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie*.

Cinquième dimanche : *Visitation de Marie à Élisabeth*.

Sixième dimanche : *Nativité de saint Jean-Baptiste*.

Septième dimanche : *Révélation de la conception virginale faite à saint Joseph*.

Huitième dimanche : *Attente de l'Enfantement de la Bienheureuse Vierge Marie* (2).

On voit par ce tableau comment chacune des deux fêtes primitives signalées par Antipater de Bostra et par le calendrier d'Antioche du début du vi^e siècle, a été triplée dans la suite. La fête de saint Jean-Baptiste, telle qu'elle est décrite par l'évêque de Bostra, a donné le troisième, le cinquième et le sixième dimanches actuels. La fête de la Sainte Vierge est représentée par le quatrième, le septième et le huitième dimanches : le tout disposé dans l'ordre historique des événements évangéliques ayant précédé la naissance du Sauveur. On ne peut s'empêcher d'admirer cette belle ordonnance.

Mais poursuivons notre enquête dans le domaine de l'antiquité, et de Syrie passons en Asie Mineure. Là aussi nous rencontrons deux témoins de la fête mariale, deux Pères d'Ephèse, à savoir Théodote d'Ancyre, mort avant 446, et Basile de Séleucie, mort vers 459. De Théodote, Combefis a publié, entre autres discours, une homélie dont il n'a donné qu'une traduction latine (3), et qui porte, dans l'unique

(1) ASSEMANI, *Bibliotheca orientalis*, t. III, p. 380.

(2) NILLES, *Kalendarium utriusque Ecclesiae*, t. II, p. 642.

(3) *Bibliotheca concionatoria*, t. I, p. 99; reproduite dans la *P. G.*, t. LXXVII, col. 1418-1432.

manuscrit qui la contient, le titre suivant : « Sur sainte Marie, la Mère de Dieu, et sur la sainte nativité du Christ. » (1) On y trouve, en effet, un bel éloge de la Sainte Vierge, la nouvelle Ève, mais précédé d'une longue description de l'état primitif de l'homme et de la chute originelle, et suivi d'une rapide mention de l'Annonciation, de la Nativité et de l'adoration des Mages. La péroraison est dirigée contre les Juifs et les hérétiques, parmi lesquels est nommé Nestorius. L'orateur y cite un certain nombre de prophéties messianiques et même des oracles païens. La quatrième églogue de Virgile n'est pas oubliée. C'est bien, au fond, le même thème que celui des homélies d'Hésychius et de Chrysippe, mais avec une vue plus marquée et plus développée sur le plan divin de l'Incarnation du Verbe. Théodote a soin de nous avertir « qu'en la sainte fête » où il parle, on a l'habitude, dans l'Église, de rappeler l'état primitif de l'homme et sa chute, afin de nous faire mieux apprécier la grande miséricorde de Dieu à notre égard dans le don de Jésus (2). Un coup d'œil superficiel jeté sur le morceau pourrait faire croire que nous sommes en présence d'un discours *In Christi Natalem*, n'était le panégyrique de la Vierge, et aussi cette petite incidente du début : « Nous devons recourir, dans notre indigence, au Seigneur plein de bonté... Aussi bien, la solennité a également lui pour objet, et c'est vers lui que tend notre discours. » (3) Cet « également », indique que la fête ne vise pas exclusivement le mystère de Noël.

L'homélie de Basile de Séleucie porte, dans les meilleurs manuscrits, la même suscription que celle de Théodote (4), tandis que d'autres l'intitulent : « Pour l'Annonciation, εἰς τὸν εὐαγγελισμόν. » Son caractère marial est nettement indiqué dès le début. Il s'agit pour l'orateur de célébrer les louanges de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, et spécialement d'exalter le mystère de sa maternité (5). Au demeurant, c'est le même plan général que chez Théodote et chez les autres : rappel de l'état primitif et de la chute, dessein divin de l'Incarnation du Verbe,

(1) εἰς τὴν ἀγίαν Μαρτίαν τὴν Θεοτόκον καὶ εἰς τὴν ἀγίαν τοῦ Χριστοῦ γέννησιν. La pièce se trouve dans le cod. 1171 du fonds grec de la Bibliothèque Nationale de Paris, fol. 96^r — 107^r, du x^e s. Nous en préparons l'édition pour la *Patrologia orientalis*.

(2) τοῦτο γὰρ συνέβη κατ' αὐτὴν τὴν ἀγίαν ἑορτὴν τῆ Ἐκκλησίας πράττειν, τὰ τῆς κοσμογενείας διέρχασθαι τοῖς ἀκροαταῖς.

(3) ἐπειδὴ καὶ περὶ αὐτοῦ ἡ πανήγυρις καὶ εἰς αὐτὸν ὁ λόγος.

(4) Εἰς τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον Μαρτίαν καὶ περὶ τῆς ἐνανθρώπησεως τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ce titre est celui de l'édition de Combefis dans le *Novum anctarium*, t. I, p. 569. Ce n'est pas cette édition que reproduit la *P. G.*, t. LXXXV, col. 425-452, mais une édition antérieure moins bonne, avec le titre : εἰς τὸν εὐαγγελισμόν.

(5) Μεγάλως τῶν ἐγκωμίων εὐρήσει τὰς ἀρρομὰς ὁ τὴν ἀγίαν Παρθένον καὶ Θεοτόκον ἀνομνῶν... ἐκείθεν ἄρξασθαι τῆ Θεοτόκου τῆς εὐφημίας, ὅθεν καὶ Θεοτόκος ἐστὶ τε καὶ λέγεται. Col. 425, 429 B.

mention des prophéties messianiques, de l'Annonciation, de la naissance de Jésus, de l'adoration des Mages et même de l'enfance du Sauveur. C'est la glorification complète de la Vierge-Mère (1). Nul doute que nous n'ayons ici un discours pour la « Mémoire de Marie ».

Ainsi, entre 428 et 460, nous avons constaté l'existence de la solennité annuelle de la Mère de Dieu, d'abord à Constantinople, puis en Palestine et dans le Hauran; ensuite en Syrie et en Asie Mineure. Pour compléter notre revue de l'Orient, pouvons-nous descendre jusqu'en Égypte? Il semble bien que oui. Nous possédons, en effet, de saint Cyrille d'Alexandrie une homélie mariale dont on ne conteste pas l'authenticité (2). Elle fut prononcée un jour de fête de la Sainte Vierge, comme il ressort de la première phrase : « Je vois dans l'assemblée des saints la joie peinte sur tous les visages; tous sont accourus avec enthousiasme, appelés par la sainte et théotocos Marie, la Toujours-Vierge. » (3) Nous avons entendu une expression semblable sur les lèvres de saint Proclus, le dimanche où il célébra la maternité divine devant Nestorius (4). Cette expression, du reste, paraît avoir induit en erreur ceux qui postérieurement ont accolé à l'homélie l'étiquette suivante : « Prononcée à Éphèse contre Nestorius, lorsque les sept descendirent à l'église Sainte-Marie. » (5) Quels sont ces sept? On n'a jamais pu le dire (6). Saint Cyrille a bien parmi ses auditeurs des évêques, ἡ τῶν ἁγίων πατέρων παρουσία. Il est sûr qu'il parle après la condamnation de Nestorius. Mais que ce soit à Éphèse, rien ne l'indique d'une manière claire. Ce qu'on peut faire valoir de plus fort en faveur de cette hypothèse, c'est qu'il est question d'une église Sainte-Marie, « où, dit l'orateur, la Trinité sainte nous a tous réunis ». Mais s'il est sûr qu'il y avait à Éphèse une église sous le vocable de Marie,

(1) A la fin de son discours, Basile dit : Εἶδατε πηλίκον δι' αὐτῆς ἐπιγάλην υἱοστασίον. Col. 448 B.

(2) Il s'agit de l'homélie IV^e de la catégorie des *homiliae diversae*. P. G., t. LXXVII, col. 991-996, et non de l'homélie XI^e de la même série, qui est une élaboration postérieure de la première. P. G., *ibid.*, col. 1029-1040. Cf. A. EBERLE, *Die Mariologie des heiligen Cyrillus von Alexandrien*, Fribourg-en-B. 1921, p. 124.

(3) « Φαιδρὸν ὄρω τὸ σύστημα τῶν ἁγίων, πάντων συνέληλυθόντων προσώπων, κατεχόμενον ὑπὸ τῆς ἁγίας θεοτόκου Μαρίας, τῆς ἀειπαρθένου. » P. G., t. LXXVII, col. 992.

(4) Voir plus haut, p. 132.

(5) Ἐν Ἐφέσῳ λαχθεῖσα πρὸς Νεστορίον, ἡμία κατέλθον οἱ ἑπτὰ πρὸς τὴν ἁγίαν Μαρίαν.

(6) Tillemont est fort embarrassé pour placer ce discours pendant le séjour de saint Cyrille à Ephèse. Il revient sur la question à deux reprises, *Mémoires*, XIV, p. 491 et 486. L'hypothèse qui lui paraît la plus probable, c'est que le discours fut prononcé après la promulgation de l'édit impérial mettant fin au concile. Quant aux sept, « on croit, dit-il, que c'étaient sept évêques qui avaient quitté Nestorius pour se joindre au concile ». Pour nous, nous croyons, en nous basant sur le contexte, qu'il s'agit de sept évêques égyptiens de retour d'Ephèse. On aura cru, dans la suite, que Cyrille avait parlé à Ephèse, à cause de la mention d'une église Sainte-Marie.

il y avait aussi des sanctuaires semblables en d'autres villes, par exemple à Antioche. A la fin du discours dont nous avons parlé tout à l'heure, Sévère demande à ses auditeurs de contribuer par des dons généreux à l'agrandissement et à l'embellissement de l'ancienne église de Sainte-Marie (1). Il est très vraisemblable qu'Alexandrie, ville si dévote à la Sainte Théotocos, avait aussi son sanctuaire marial. Les Pères dont il est question dans l'homélie de Cyrille nous paraissent être ses suffragants, et il y a de bonnes raisons de croire qu'il s'agit de sept évêques égyptiens revenus récemment d'Éphèse, après avoir essuyé en mer une dangereuse tempête. L'orateur dit, en effet :

« La présence des saints Pères a changé en joie ma profonde tristesse. Nous voyons maintenant parmi nous se réaliser la douce parole de l'hymnographe David : « Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble... » Voici que maintenant tout est en liesse. La mer elle-même, reconnaissant ses coserviteurs, s'est soumise : et pour calmer les flots en fureur, il a suffi que les Saints montent à bord ; la servante [= la mer] insurgée s'est souvenue de la parole du Sauveur : « Tais-toi ; calme-toi. » Quant à la terre, que des brigands infestaient naguère, elle s'est pacifiée aussi pour le voyage des Pères ; car ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix. Quelle paix, sinon Jésus, Notre-Seigneur, que Marie a enfanté, de la manière que lui-même a voulu ? » (2)

On sait que saint Cyrille avait quitté précipitamment Éphèse, dès la fin d'octobre, et qu'il fut de retour à Alexandrie le 30 octobre 431. Certains documents contemporains disent même qu'il n'attendit pas, pour partir, le décret de Théodose II congédiant le concile, et qu'il avait réussi à s'évader de la prison où il était retenu à Éphèse, depuis le mois d'août 431 (3). Il est plus que probable que les évêques de son

(1) « *Cupiditate incensi estis, ut Deiparae antierius tabernaculum, id est sacra eius aedes, additis columnis amplificetur: vobis, inquam, quid aliud superest, nisi ut efficaci voluntate manue rem aggrediamini, captoque ab Israelitis exemplo, copiosa dona offeratis.* » *Loc. cit.*, p. 220.

(2) « *Ὁλιγαττα δὲ ὑπετάγη, τοὺς ἰδίους συνδοσίους ἐπιγνοῦσα, καὶ σαρτόνων κρομάτων ἀγρίων, ἢ τῶν ἀγίων ἐπίβασις εἰς γαλήνην μετέβαλεν.* » *Loc. cit.*, col. 992-993. Il s'agit bien d'un voyage des Pères à la fois par terre et par mer, ἢ τῶν πατέρων ὁδοιπορία. Comment appliquer cela à sept évêques du parti de Nestorius quittant le conciliabule de Jean d'Antioche pour se joindre aux cyrilliens ?

(3) « Quoique la lettre de Théodose qui termina le concile paraisse accorder à saint Cyrille comme une grâce de pouvoir retourner à Alexandrie, on lit cependant au bas de cette lettre, qu'avant qu'elle eût été envoyée, il y était déjà retourné, ou au moins était parti d'Éphèse pour y retourner. Et cela s'accorde fort bien avec ce que lui reproche Acace de Bérée, qu'avant trouvé une occasion favorable, il s'était échappé de ses gardes, et s'était enfui d'Éphèse. Le P. Lupus soutient que ce reproche est une pure calomnie, et nous voudrions qu'il en eût des preuves. » TILLEMONT, *Mémoires*, t. cit., p. 485.

patriarcat qui l'avaient suivi à Éphèse ne purent partir en même temps que lui, et qu'ils ne furent de retour à Alexandrie qu'en décembre de la même année. Ils purent ainsi assister à la fête de la Sainte Vierge, dans l'église qui lui était dédiée, le dimanche avant Noël (1).

Quant à la suscription de l'homélie dans les manuscrits, c'est une autorité de bien peu de poids. Nous avons remarqué que les suscriptions erronées abondent dans les documents du concile d'Éphèse (2).

Il est donc sinon certain, du moins très probable, que la solennité mariale précédant la fête de Noël existait aussi en Égypte, à l'époque du concile d'Éphèse.

Il nous faudrait maintenant déterminer d'une manière plus précise les origines de la fête mariale en Orient. Il est sûr qu'elle existait, au moins en certains endroits, avant le concile de 431. Remontait-elle beaucoup plus haut? Remarquons qu'on ne saurait, pour contester son ancienneté, faire valoir le silence de deux documents célèbres découverts à notre époque: nous voulons parler de la *Peregrinatio Eucheriae* (= *Sylviae* ou *Etheriae*) (3) et du *Ménologe syriaque* de 412, publié par W. Wright (4), puis par L. Duchesne (5). Le texte de la *Peregrinatio Eucheriae*, en effet, est incomplet et manque de la partie qui précède la fête de la Nativité de Notre-Seigneur. Quant au *Ménologe syriaque*, il ne signale que les fêtes fixes, et ne s'occupe pas des mobiles. Chose curieuse, la première fête qu'il porte pour le mois de décembre est la Noël. Ne serait-ce pas parce que les fêtes de ce mois étaient des solennités dominicales préparatoires à la grande fête du 25 décembre?

Pour résoudre le problème, il y aurait lieu de reviser attentivement les conclusions de la critique sur le caractère apocryphe de certaines homélies dites de l'Annonciation, attribuées à des Pères du IV^e siècle,

(1) A cette époque, l'Église d'Alexandrie avait déjà adopté la fête du 25 décembre. Paul d'Emèse prêche à Alexandrie, le jour de la naissance du Sauveur, le dimanche 25 décembre 432. *P. G.*, t. LXXVII, col. 433.

(2) Notons, par exemple la suscription de la troisième homélie de Théodote d'An-cyre: « Prononcée à Ephèse, le jour de saint Jean l'Évangéliste ». *P. G.*, t. LXXVII, col. 1385. Or, rien dans l'homélie n'indique qu'on célèbre la fête de saint Jean l'Évangéliste. L'orateur dit seulement que Jean a honoré de sa présence la métropole d'Ephèse, et cela à propos de la citation: *Verbum caro factum est*. Il faut faire la même remarque sur la deuxième homélie de saint Cyrille cataloguée parmi les *homiliae diversae*. *P. G.*, *ibid.*, col. 985. Le titre dit qu'elle fut prononcée à Ephèse, le jour de saint Jean l'Évangéliste. Mais rien, sauf la même citation du *Verbum caro factum est*, ne rappelle saint Jean, dont la fête se célébrait le 27 décembre d'après le *Ménologe syriaque* de 412, qui n'est qu'un abrégé d'un Martyrologe grec d'Asie Mineure de la fin du IV^e siècle. Ni Théodote ni Cyrille n'étaient à Ephèse le 27 décembre 431.

(3) Découvert par I. F. Gamurrini, en 1887, dans un manuscrit d'Arezzo.

(4) *Journal of Sac. Litt.*, t. VIII, 1865-1866.

(5) *Acta Sanctorum Novembris*, t. II, p. III.

voire même du III^e. Nous soupçonnons aussi que telle homélie intitulée *In Christi incarnationem* ou *In Christi natalem* a été prononcée le jour de la « Mémoire de sainte Marie ». L'hypothèse qui ferait naître la fête mariale en Palestine dans la première moitié du IV^e siècle, à l'occasion de la construction d'une basilique à Nazareth, n'est pas dénuée de probabilité (1).

De tout ce que nous avons dit, il semble bien ressortir que jusque vers 530, il n'y eut, en Orient, qu'une seule fête de la Sainte Vierge, celle qui se célébrait le dimanche avant Noël. En tout cas, on n'a produit, jusqu'ici, aucun témoignage certain de l'existence d'une autre solennité mariale antérieurement à cette date (2). On ne peut compter la fête de l'*Hypapante*, que nous trouvons en Palestine, au IV^e siècle, parce que c'était plutôt une fête de Notre-Seigneur que de sa Mère. Mais à partir de Justinien, le cycle marial se développe avec une étonnante rapidité, et nous voyons apparaître presque en même temps la Nativité de la Mère de Dieu, sa Présentation au Temple, son Annonciation au 25 mars, et enfin, sur la fin du VI^e siècle, son Assomption ou Dormition.

Disons, à ce propos, qu'il faut décidément abandonner l'argument qu'on peut appeler *du non-emprunt*, auquel recourent encore certains liturgistes pour prouver l'ancienneté de certaines fêtes. Cet argument consiste à conclure de l'existence d'une fête dans le calendrier actuel des nestoriens ou des monophysites, à l'existence de cette même fête avant Nestorius ou Eutychès. C'est un fait que dans le domaine de la liturgie, et même dans celui de la théologie, il y a eu de mutuels

(1) Dom Cabrol a émis, nous l'avons vu, cette hypothèse, dans son article sur la fête de l'Annonciation. Remarquons toutefois que la fête mariale primitive ne portait pas uniquement sur le mystère de l'Annonciation.

(2) W. Wright a publié en 1865, une recension syriaque du *Livre de Jean sur la Dormition de la Vierge*, tirée d'un manuscrit du V^e siècle, avec le titre de *Fête de la sépulture de Sainte Marie*. Il y a tout à parier que ce titre ne date pas du V^e siècle, car Sévère d'Antioche ne connaît qu'une fête de Marie. On a publié également sous le nom de Jacques de Saroug une poésie et un discours pour la fête de la Dormition. Mais ASSEMANI, *Bibliotheca orientalis*, t. I, p. 340, nous avertit qu'on a mis sous le nom de Jacques une quantité de pièces liturgiques et oratoires, qui ne sont pas de lui. Il y a donc lieu de se montrer défiant. L'authenticité de la poésie sur la Dormition est plus que douteuse, attendu qu'elle est tirée non de sources originales, mais du Bréviaire maronite édité à Rome en 1866. Parmi les sermons authentiques de Jacques, mort en 521, on signale quatre sermons sur Marie, dont un porte le titre de l'Annonciation, ASSEMANI, p. 308, 310-312. Nous ne doutons pas qu'il s'agisse de discours prononcés le jour de la « Mémoire de Marie », comme c'est le cas pour les sermons similaires de son contemporain, Sévère d'Antioche. Quant au sermon appelé « de la Visitation », ASSEMANI, *ibid.*, p. 308-309, c'est vraisemblablement le pendant de celui d'Antipater de Bostra sur saint Jean-Baptiste, à moins que ce ne soit également un discours pour la fête mariale. Cf. notre article sur « Jean de Thessalonique », *Echos d'Orient*, 1922, p. 302.

emprunts entre les Églises séparées. Rien que le cycle des fêtes mariales dans les diverses Églises démontre ce fait d'une manière apodictique.

Inutile de faire remarquer, après ce que nous avons dit, que la fête annuelle primitive de la Sainte Vierge n'était pas de tout point identique à notre fête actuelle de l'Annonciation, mais qu'elle la débordait, et visait la maternité divine, en général. Il semble pourtant que dans certaines Églises, surtout avant le concile d'Éphèse, on insistait spécialement sur la conception virginale, au point que Notre-Seigneur paraissait occuper la première place dans la solennité, comme il l'occupait dans la fête de l'Hypapante.

Mais il est temps de passer en Occident, et de voir si là aussi, du moins en certaines Églises, on ne célébrait pas une fête de la Vierge correspondant à la fête orientale.

II

La fête mariale et l'Avent en Occident.

Au moment où la fête orientale du 25 mars, consacrée au mystère de l'Annonciation, devait commencer à s'introduire en Occident (1), le concile de Tolède de 656 portait l'intéressant décret suivant :

Si nativitatis et mortis incarnati Verbi dies absque immutatione ita certus habetur, ut absque diversitate in orbe toto terrarum ab omni concorder Ecclesia celebretur, cur non festivitas gloriosae Matris eius eadem observantia, uno simul ubique die, similique habeatur honore? Invenitur enim in multis Hispaniae partibus huius sanctae Virginis festum non uno die per omnes annorum circulos agi. Quoniam transducti homines diversitate temporum, dum varietatem sequuntur, unitatem celebritatis non habere probantur. Qua de re, quoniam die qua invenitur Angelus Virgini Verbi conceptum et nuntiasset verbis, et indidisse miraculis, eadem festivitas non potest celebrari condigne, cum interdum quadragesimae dies vel paschale festum videtur incumbere, in quibus nihil de sanctorum solennitatibus, sicut ex antiquitate regulari cautum est, convenit celebrari; cum etiam et ipsam incarnationem Verbi non conveniat tunc celebritatibus praedicari, quando constat id ipsum Verbum post mortem carnis gloria resurrectionis adtolli, ideo speciali constitutione sancitur, ut ante octavum

(1) La fête du 25 mars n'existait pas encore à Rome, au temps de saint Grégoire le Grand, mais elle y était déjà établie sous le pontificat de Sergius I^{er}. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 5^e édit., p. 279, et *Liber Pontificalis*, p. 376.

diem, quo natus est Dominus, genitricis quoque eius dies habeatur celeberrimus et praeclarus.

Ex pari enim honore constat, ut sicut nativitatem Filii sequentium dierum insequitur dignitas, ita festivitatem Matris tot dierum sequatur sacra solennitas. Nam quod festum est Matris nisi Incarnatio Verbi? cuius utique ita debet esse solenne, sicut est et eiusdem nativitas Verbi. Quod tamen nec sine exemplo decedentis moris, qui per diversas mundi partes dignoscitur observari, videtur institui. In multis namque Ecclesiis a nobis et spatio remotis et terris, hic mos agnoscitur retineri. Proinde, ut de caetero quidquid est dubium sit remotum, solennitas dominicae Matris die decimo quinto kalendarum ianuariarum omnimodo celebretur, et nativitas Filii eius Salvatoris nostri, die octavo kalendarum earundem, sicut mos est, solennis in omnibus habeatur (1).

Il ressort de ce décret :

1^o Qu'il n'y avait alors en Espagne qu'une seule fête de la Sainte Vierge, la fête de la maternité divine (2). On remarquera que le concile n'emploie pas une seule fois le terme d'*Annuntiatio Beatæ Mariæ Virginis*, mais parle seulement de *festum, festivitas, solennitas gloriosæ Matris. dominicae Matris*. La fête a, sans doute, spécialement pour objet la conception virginale, l'incarnation du Verbe : *Quod festum est Matris, nisi incarnatio Verbi?* — mais ce n'est pas une fête spéciale de la Vierge distincte d'autres fêtes mariales; c'est la fête, la solennité de la Mère de Dieu. C'est pourquoi il convient de lui donner la plus grande solennité possible.

2^o Que la fête de la Mère de Dieu était célébrée à des dates différentes dans les diverses Églises. Ce qui choque les Pères du concile, c'est que cette fête ne soit pas placée à un jour fixe, comme la fête de Noël, qu'elle varie *per omnes annorum circulos* en beaucoup d'endroits de l'Espagne. Nous avons là une allusion à la célébration de la fête mariale, le dimanche avant Noël; coutume dont paraît témoigner le lectionnaire de Silos (vers 650), qui marque la fête mariale pour l'Avent. Les Pères de Tolède conviennent que le jour fixe qui s'imposerait logiquement serait le 25 mars. Mais ils écartent cette solution, parce que le 25 mars tombe ou en Carême ou à l'époque des solennités pascales. Pendant le Carême, il est entendu que, suivant l'antique usage, on ne célèbre aucune fête de saints. Par ailleurs, le souvenir de l'Incarnation, au temps de la Passion ou de la Résurrection, ne paraît pas à sa place.

(1) HARDOUIN, *Concilia*, t. III, p. 972.

(2) THOMASSIN, *Traité des fêtes*, p. 64, est tout à fait de cet avis.

C'est pourquoi le concile choisit pour la solennité de la Mère de Dieu la date fixe du 18 décembre. Ce faisant, il innove en ce qu'il change en fête fixe l'ancienne fête mobile; mais il reste dans la ligne traditionnelle, parce qu'il maintient la solennité mariale pendant l'Avent. Et la combinaison adoptée a l'avantage d'accorder une octave à une fête qui pour la dignité ne le cède en rien à la Noël, *car la fête de la Mère n'est pas autre chose que l'Incarnation du Verbe.*

3° Que la coutume de célébrer la fête de la Vierge, le dimanche avant Noël était encore, à l'époque du concile, observée en beaucoup d'Églises très éloignées de l'Espagne. Ces Églises doivent être sans doute des Églises d'Italie et d'Orient, où la fête byzantine du 25 mars n'avait pas encore été acceptée. Le concile semble dire que dans ces Églises, la solennité de la Mère de Dieu était célébrée le 18 décembre; mais ce n'est qu'une apparence. En réalité il fait simplement allusion au cas où la fête de Noël tombait un dimanche. Dans ce cas, en effet, la fête de Marie tombait le 18 décembre, « suivant la coutume qui est en train de disparaître (ou qui va disparaître par l'effet du présent décret), bien qu'elle continue d'être observée en des Églises éloignées » : *Quod tamen nec sine exemplo decedentis moris, qui per diversas mundi partes dignoscitur observari.*

Si le concile espagnol dit vrai, nous devons retrouver en Occident, à une date antérieure, des traces certaines d'une solennité mariale précédant la fête de Noël. Ces traces existent, et à celles qu'a signalées ou conjecturées Dom Cabrol dans son article sur l'Annonciation, nous pouvons en ajouter de nouvelles tout à fait claires, qui montrent qu'au v^e siècle, certaines Églises d'Italie suivaient l'usage oriental contemporain.

Une première série de témoignages nous est fournie par les sermons de saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, mort vers 450. Le saint Docteur a plusieurs discours pour une fête de « l'annonciation et de la conception de saint Jean-Baptiste », *de annuntiatione et conceptione Ioannis Baptistae*. A cette fête on lit l'évangile afférent : Luc, I, 5-25. On la célèbre avant Noël, comme préparation à la venue du Sauveur. Cela ressort clairement des passages suivants :

1° Extrait du sermon LXXXVII :

Et revera, fratres, congruit, quia totius anni metas temporum quadriga percurrit, ac nobis Domini nostri natalitia festa revocat, et gaudia iam reducit. Nunc de Ioannis ortu, de partu sterilis iam loquamur, ut compendio credulitatis isto, ad illud ubi partus est sine partu, ubi creatur auctor ipse procreantis, ubi nascitur ipsa origo generantis, inter hiemales ac nubibus

et nebulis dubias lucas, lucerna praevia, stella duce pervenire possimus. Fuit, inquit Evangelista, sacerdos quidam nomine Zacharias, etc. (1).

2° Extrait du sermon XCI :

Sed si processurus est, jam nascatur Ioannes, quia instat nativitas Christi; surgat novus Lucifer, quia iubar iam veri Solis erumpit; det vocem praeco, quia adest iudex; clamet tuba, quia venit Rex; et quia processurus est Deus, angelus iam praecedat... Ioannes, antequam Christum praecederet, se praecessit. Patris, matris, filii corda unus atque idem implet Spiritus sanctus : ut uno sanctitatis organo resonet nativitatis Dominicae cantilena. Nec mirum, fratres, semper ortus regios honorat festivitas, dulcis gratificat symphonia (2).

3° Extrait du sermon XCII :

Ecce iam nos ipsa [Evangeliorum quadriga], fratres, de partu sterilis ad Virginis partum, et a Ioannis ortu ad ortum nostri fecit proximos Salvatoris. Sed quod superest adhuc de Zacharia pontifice, patientius audiamus, ut ad cunabula nostri Regis regali itinere pervenire possimus (3).

La fête de l'annonciation et de la conception de saint Jean-Baptiste ne précède pas immédiatement la solennité du 25 décembre. Il y a, entre les deux, le *mysterium virginei conceptus*, la fête de l'Annonciation et de la Conception de Jésus, où l'on fait l'éloge de la Vierge-Mère et où l'on lit l'Évangile *Missus est* (Luc. 26-38). On le voit tant par la finale du dernier discours sur saint Jean-Baptiste, que par des passages des sermons sur cette seconde fête préparatoire à la Noël, qui porte dans l'homiliaire de notre Docteur le titre de « l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie ». (4) Le dernier discours sur saint Jean-Baptiste se termine par ces mots :

Fidei pateant oculi, cordis reserentur aures, mentis currat et incurrat incessus, UT Pervenire ad MYSTERIUM VIRGINEI CONCEPTUS, AD SACRAMENTUM PARTUS VIRGINEI penetrare POSSIMUS (5).

MYSTERIUM VIRGINEI CONCEPTUS désigne la fête de la Sainte Vierge, dont le concile de Tolède nous a dit : *Quod festum est Matris, nisi*

(1) *P. L.*, t. LII, col. 445 A.

(2) *Ibid.*, col. 457 B, 458 B.

(3) *Ibid.*, col. 458-459.

(4) La collection des sermons de saint Pierre Chrysologue a quatre homélies *De Annuntiatione B. Mariae Virginis*. Je ne crois pas qu'on puisse révoquer en doute leur authenticité, et je me demande à quoi Dom Cabrol fait allusion, quand il parle d'un sermon apocryphe de saint Pierre Chrysologue sur l'Annonciation. *Art. cité*, col. 2243. Les quatre homélies mariales se trouvent dans *P. L.*, t. LII, col. 575-577, sermon CXL; col. 579-582, sermon CXLI; col. 582-585, sermon CXLII; col. 585-588, sermon CXLIII. Signalons, en passant, l'intérêt liturgique que présentent les homélies du docteur de Ravenne. On peut y faire d'autres découvertes.

(5) *Ibid.*, col. 460 C.

incarnatio Verbi? tandis que SACRAMENTUM PARTUS VIRGINEI fait allusion à la solennité de Noël. On n'en doutera pas, après avoir lu les passages suivants des homélies sur l'Annonciation :

1^o Extrait du sermon CXL :

Satis modo sit oculorum nostrorum pura acies, ut possit in divini ortus intendere claritatem; nam si nascentis iubar solis oculorum nostrorum vix suffert sanitas tota, vel puritas, quanta interni visus est praeparanda sinceritas, ut splendorem sui ferre possit orientis et radiantis auctoris? In sexto autem mense, missus est, etc. Sed jam se concludat sermo, ut de partu Virginis, donante Deo, et indulgente tempore, gratius proloquamur (1).

2^o Début du sermon CXLIV :

De nativitate Christi nos comperendinare sermonem altitudo rei facit, et cogit mysterii magnitudo (— Remettre à trois jours notre discours de la naissance du Christ, la sublimité du sujet nous y oblige, la grandeur du mystère nous y force). Virgo peperit : quis loquetur? Verbum caro factum est, quis narrabit? Si Verbum Dei infantiae dat vagitum, homo imperfectus quomodo clamabit in verbo? Quantam stella Magis nocte dedit quaerentibus lucem, tantam doctoris sermo ortus Dominici praebet audientibus claritatem; ut Christum invenisse gaudeant, discurrere non praesument, honorent muneribus infantiam, non minorent. Sed, orate, fratres, ut qui nostro sensim crevit in corpore, paulatim nostro crescere dignetur in verbo. Evangelista HODIE angelum retulit sic locutum : « Ne timeas, Maria; invenisti enim gratiam apud Deum », etc. (2).

L'archevêque de Ravenne nous apprend ainsi que, de son temps, on célébrait dans son Église deux fêtes préparatoires à la fête de Noël, la première dite *de l'annonciation et de la conception de saint Jean-Baptiste*, la seconde appelée *de la conception virginale* ou *de l'Annonciation de la Sainte Vierge*. Évidemment, nous avons ici le pendant des deux fêtes orientales signalées par Antipater de Bostra. Bien que saint Pierre Chrysologue ne le dise pas expressément (3), ces deux fêtes devaient occuper, comme en Orient, les deux dimanches avant Noël. Cela, du reste, deviendra certain par ce qui suivra tout à l'heure. Nous pouvons maintenant accepter sans difficulté la thèse des critiques qui font remonter à la première moitié du ^ve siècle le fameux *rotulus* ou rouleau de Ravenne (4), et affirmer que certaines des oraisons qu'il contient, et

(1) Col. 575 B, 577 B.

(2) Col. 585 BC.

(3) Il l'insinue, du moins, par l'expression : *de nativitate Christi comperendinare sermonem*.

(4) Le rouleau de Ravenne, publié par Ceriani, en 1883, contient en grosse écriture onciale quarante oraisons du type romain, toutes relatives à la préparation de la fête

qu'on a déjà signalées (1), se rapportent à la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge célébrée avant Noël.

Nulle difficulté non plus de donner raison à ceux qui placent au ^{ve} siècle la première rédaction du Missel de Bobbio (2). On trouve, en effet, dans ce Missel, trois Messes pour l'Avent, et l'une porte le titre : *In sanctae Mariae solennitate* (3). On ne peut douter qu'il s'agisse de la fête mariale dont nous a parlé le concile de Tolède et que connaît saint Pierre Chrysologue. Chose curieuse, dans le même document se lit, également pour l'Avent, une préface sur saint Jean-Baptiste (4), souvenir non équivoque de *l'annuntiatio et conceptio Ioannis Baptistae*.

L'Église romaine du ^{ve} siècle connaissait-elle, elle aussi, la solennité mariale préparatoire à la fête de Noël? Duchesne a écrit : « L'Église de Rome ne paraît avoir solennisé aucune fête de la Vierge avant le ^{vii} siècle, alors qu'elle adopta les quatre fêtes byzantines de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité et de la Dormition. » (5) Nous ne contesterons pas cette conclusion du savant critique pour ce qui regarde les fêtes fixes de la Vierge; mais il y a de sérieux indices faisant soupçonner, qu'au moins à partir de saint Léon, la fête mobile dont nous parlons était célébrée à Rome. Seulement, le caractère marial de cette fête paraît y avoir été moins accentué qu'ailleurs, et le souvenir de l'Incarnation du Verbe occupait la première place.

Dans sa lettre ^{XVI} à l'Épiscopat de Sicile, saint Léon semble bien faire allusion à une fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge distincte de la fête de Noël. Le Pape veut convaincre les évêques de Sicile qu'il ne convient pas de conférer solennellement le baptême le jour « des Épiphanies », et qu'il faut garder à chaque période de l'année liturgique

de Noël. D'après Duchesne, ce recueil a été à l'usage de l'Église de Ravenne, et il peut dater du ^{vi} siècle. *Origines du culte chrétien*, 5^e éd., p. 145-146. Dom Cabrol estime qu'il remonte au ^v siècle. Ce que nous savons de l'Avent à Ravenne par les homélies de saint Pierre Chrysologue appuie solidement cette opinion. L'une des oraisons, du reste, fait une allusion transparente au concile d'Ephèse : *Ineffabilem magni decretum concilii fideles populi humiliter veneremus. Quia in Virginis partum Beatæ stupendum videmus miraculum coruscare, dum humana natura deitas sociata gemina in Christo fulget substantia, cui caelestia famulantur obsequia et cuncta mundi subiacent elementa*. Cf. art. « Annonciation » et « Avent », dans le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, I, col. 2250 et 3224.

(1) DOM CABROL, art. « Annonciation », en signale quelques-unes, col. 2254.

(2) Publié par Mabillon, *Musaeum Italicum*, t. I, sous le nom de *Sacramentarium gallicanum*, le Missel de Bobbio remonte, d'après Delisle, au ^{vii} siècle. Mais on a raison d'y voir des éléments beaucoup plus anciens. Le document est d'ailleurs une combinaison assez maladroite des deux usages romain et gallican. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 159-161.

(3) D. CABROL, art. sur l'« Annonciation », col. 2250.

(4) D. CABROL, art. « Avent », col. 3228.

(5) *Origines du culte chrétien*, 5^e édit., p. 276.

son caractère traditionnel, basé sur l'ordre des événements évangéliques. Il leur écrit donc à ce propos :

Semper quidem in aeterno consilio Dei mansit humani generis incommutabiliter praeordinata reparatio: sed ordo rerum per Iesum Christum Dominum nostrum temporaliter gerendarum, in incarnatione Verbi sumpsit exordium. UNDE ALIUD TEMPUS EST, QUO, ANNUNTIANTE ANGELO, BEATA VIRGO MARIA FECUNDANDAM SE PER SPIRITUM SANCTUM CREDIDIT ET CONCEPIT; ALIUD, QUO, SALVA INTEGRITATE VIRGINEA, PUER EDITUS EXULTANTE GAUDIO CAELESTIUM MINISTRORUM PASTORIBUS INDICATUR; aliud, quo infans circumciditur: aliud, quo hostia pro eo legalis offertur: aliud cum tres magi, claritate novi sideris incitati in Bethleem ab Oriente perveniunt, et adoratum parvulum mystica munerum oblatione venerantur. Nec iidem sunt dies quibus impio Herodi, ordinata divinitus in Aegyptum translatione subtractus est, vel quibus ab Aegypto in Galilaeam, persecutore mortuo revocatus est... Quia Spiritus sapientiae et intellectus ita Apostolos et totius Ecclesiae erudit magistros, ut in christiana observantia nihil inordinatum, nihil pateretur esse confusum, discernendae sunt causae solennitatum, et in omnibus institutis Patrum principumque nostrorum rationalis servanda distinctio: quia non aliter unus grex et unus pastor sumus, nisi quemadmodum Apostolus docet: id ipsum dicamus omnes; simus autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia (1).

L'allusion à une fête de l'Annonciation devient d'autant plus probable que les autres mystères de la vie du Sauveur signalés dans ce passage, sauf peut-être le retour d'Égypte (2), étaient alors célébrés par une fête. Par ailleurs, il n'est pas difficile de découvrir parmi les dix sermons authentiques de saint Léon portant dans les collections le titre général *In nativitate Domini*, plusieurs pièces traitant du mystère de la conception virginale et non de la naissance proprement dite. Nous signalons, en particulier, comme pouvant convenir à une solennité distincte de Noël les sermons XXIII^e, XXIV^e et XXV^e.

Si notre conjecture n'est pas dénuée de tout fondement, il est vraisemblable que la solennité mariale d'avant Noël fut adoptée à Rome après le concile d'Éphèse, lorsque le pape Xyste III, successeur de Célestin, fit reconstruire la basilique libérienne de l'Esquilin, et la plaça sous le vocable de Sainte-Marie.

Si l'existence de la fête mariale à Rome, au ve siècle, demeure enve-

(1) *P. L.*, t. LIV, col. 607-608.

(2) On trouve dans la collection des sermons de saint Pierre Chrysologue des homélies sur la fuite du Christ en Égypte. Il est très vraisemblable qu'à un des dimanches après l'Épiphanie on lût l'évangile relatif au retour de l'Égypte.

loppée d'obscurité, elle apparaît, par contre, tout à fait certaine dans l'Église de Milan. On sait que les liturgistes ne s'entendent pas sur les origines du rite ambrosien. Les uns voudraient le confondre avec un rite romain primitif ou l'en faire dériver. Les autres, comme Duchesne, Mercati, y découvrent des importations orientales, et particulièrement des influences syriennes (1). L'influence orientale ne semble pas douteuse pour ce qui regarde l'Avent primitif. En tous cas, nous trouvons, dans ce rite, la solennité mariale primitive à la même place que nous l'avons rencontrée partout en Orient :

« Le dimanche avant Noël y est consacré à la Vierge : *Dominica VI Adventus : item ad sanctam Mariam*. L'office de ce jour est festal, avec vigiles. Cette couleur spéciale correspond à la fête de la Sainte Vierge que dans certains pays gallicans on plaçait avant Noël : le 18 décembre, en Espagne, depuis le concile de Tolède de 656. Or, dans l'hypothèse de Noël tombant un dimanche, le dimanche précédent porte la date du 18. C'est l'équivalent de notre fête de l'*Exspectatio*. D'ailleurs, ce dimanche d'avant Noël et toute la semaine s'appellent dans le rite ambrosien : *Ante nativitatem Domini. seu de exceptato*. On pourrait croire que les notes *exceptatum. exceptatio*, sont dus à une erreur de scribe, propagée ensuite dans tous les livres milanais. En soi, une telle hypothèse est peu vraisemblable. Il vaut mieux y voir une expression particulière à Milan. *Exceptatio*, c'est l'acte par lequel la Vierge Marie reçoit du ciel (*ex Spiritu Sancto*) le Sauveur dans son sein. Le mot ne paraît pas dans les dictionnaires du latin classique ; mais les mots apparentés : *exceptaculum. exceptor, exceptorius*, ont le sens dérivé de « recevoir », dans Tertullien et dans la langue du droit. Enfin, dans le latin le plus classique, *exceptare* signifie exclusivement « saisir, happer ». *Exceptatum* est probablement un substantif verbal neutre, synonyme du verbal régulier *exceptatio*. Ce que fêtent les Milanais, c'est l'Incarnation. En définitive, nous avons là l'équivalent de notre fête de l'Annonciation. » (2)

Paul Lejay, à qui nous avons emprunté les lignes qui précèdent, ajoute : « Il est possible que la coïncidence des Saturnales (17-24 décembre) n'ait pas été étrangère à cette anticipation de la fête de Noël. » Il est évident, après ce que nous avons vu, que les Saturnales n'ont rien à faire ici. La fête du dimanche avant Noël fait partie de cet Avent primitif dont nous avons constaté l'existence en Orient et dans l'Église

(1) Voir l'article « Ambrosien (Rite) », de PAUL LEJAY, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* t. I^{er}, col. 1373.

(2) PAUL LEJAY, *art. cit.*, col. 1393.

de Ravenne, dès la première moitié du ve siècle; et tout porte à croire que le rite ambrosien l'a empruntée à l'Orient, soit directement, soit par un intermédiaire occidental. Cet Avent primitif, développé ensuite avec ampleur dans le rite syrien jacobite, était ordonné très logiquement en vue de la solennité de Noël. La place des fêtes y était déterminée par la suite des événements évangéliques: et la fête de la conception du Verbe ou de la maternité divine précédait tout naturellement la fête même de la Nativité.

Nous ne poursuivrons pas notre enquête sur l'existence de la fête mariale dans d'autres Églises d'Occident (1). Des érudits, mieux outillés que nous pour ces sortes de recherches, pourront aisément élargir la petite voie que, semble-t-il, nous avons ouverte.

Rome.

M. JUGIE

(1) « On voit que dans le rite d'Aquilée, d'après un capitulaire remis au jour par Dom G. Morin, l'évangile du V^e dimanche de l'Avent est aussi celui de l'Annonciation. On observe le même fait (III^e dimanche de l'Avent) dans le texte des capitulaires de Naples et dans plusieurs autres textes du même genre. » D. CABROL, *art. cit.*, col, 2249.